

Aides couplées, ARSIA imPACTée!

Voici quelques semaines, la DG03, la Direction compétente du Service Public de Wallonie, a communiqué aux producteurs de bétail bovin et ovin les références 2013 relatives au nouveau régime d'aides couplées.

Les éléments essentiels constituant le calcul de leur référence, n'y transparaissent malheureusement pas. La seule information qui ressort est que ces chiffres sont issus de données enregistrées dans Sanitrace. En conséquence, de nombreux détenteurs se sont trouvés devant des chiffres dont ils ont rapidement émis des doutes quant à leur exactitude.

De plus, la notice explicative, jointe en annexe 2 du courrier de l'administration wallonne, indique l'ARSIA, comme seule intermédiaire pour apporter les corrections nécessaires. Autant dire que nos services d'accueil et d'assistance téléphonique se sont rapidement retrouvés débordés par des détenteurs désorientés car mal informés quant aux suites à apporter à leur dossier. Comment doivent-ils faire évoluer leurs références 2013, afin d'optimiser les aides auxquelles ils estiment avoir droit en 2015 ?

On ne peut donc que déplorer que cette nouvelle campagne d'aides de la PAC ait été lancée dans une certaine improvisation... Les services extérieurs wallons, mal informés,

renvoient les éleveurs vers l'ARSIA « Adressez-vous à l'ARSIA, votre troupeau comporte des erreurs dans Sanitel! ». Ils mettent à leur disposition des listes de plusieurs pages reprenant ces soi-disant erreurs. Si erreur il y a, nous ne les retrouvons pas dans Sanitrace!

Contrairement à ce que nous attendions, à savoir un relevé d'inventaire du cheptel pris en compte, après écartement d'un certain nombre d'animaux ne rencontrant pas les nombreuses conditions d'éligibilité requises, notre équipe s'est retrouvée à devoir expliquer que les listes fournies mentionnaient un très grand nombre d'animaux sortis de longue date (et n'ayant donc rien à faire dans une référence 2013), ou encore des bovins non considérés alors que parfaitement enregistrés dans Sanitel.

Vu ces très nombreuses incohérences, il est fort probable que les requêtes d'extraction informatique, établies par les services wallons, n'ont pas pointé vers les bons enregistrements au niveau de la base de données Sanitrace.

En outre, nous avons aussi découvert avec

étonnement, dans le courrier explicatif adressé aux éleveurs, une procédure administrative de corrections assez conséquente, imposée sans tenir compte de notre mode de fonctionnement interne habituel.

Pourtant, nous souhaitons depuis longtemps une véritable concertation avec les différents intervenants, pour fixer les détails de notre potentielle intervention. L'objectif est de donner des informations correctes et offrir un service cohérent aux détenteurs.

Nous souhaitons donc rapidement remettre toutes ces choses au point au niveau officiel, afin que les solutions pragmatiques que nous avons trouvées pour apporter de réelles solutions puissent être reconnues et entérinées officiellement.

Nous estimons être les mieux placés pour travailler avec les données de Sanitrace, que nous enregistrons et surveillons quotidiennement. Dès lors, nous sommes persuadés de pouvoir apporter à ce niveau, une plus value à l'Administration wallonne en charge de cette problématique.

Nous souhaitons que nos compétences soient reconnues à cette fin.

Nul doute que si nous pouvons valoriser officiellement notre savoir-faire, tous les détenteurs et producteurs de bétail pourront bénéficier rapidement d'un outil de gestion des aides plus pro-actif à partir de moyens optimisés.

C'est là le seul mal que nous souhaitons à notre Administration.

Nous insistons donc afin qu'une véritable concertation se mette en place pour intégrer tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un meilleur service à l'ensemble de nos éleveurs et détenteurs bovins en ce qui concerne la gestion des primes Pac.

Nous espérons que d'ici la clôture de cette première campagne des aides couplées, un système stable et cohérent aura pu être mis en place, avec la collaboration de toutes les bonnes volontés régionales.

Ir. J.P. Dubois

Directeur du département Identification

Biopsies d'oreille à envoyer? Clipsez le tube!



Le nombre de biopsies non refermées par le tube transparent était encore très important ce mois d'avril, avec plus de 719 échantillons reçus, non scellés. Or, c'est justement ce petit tube transparent qui permet d'obtenir une conservation optimale du prélèvement d'oreille du veau pendant le transport. Sans lui, l'échantillon risque, avant même d'arriver à l'ARSIA, de ne pas être utilisable pour l'analyse ou encore d'être perdu...

Avant de glisser votre échantillon dans l'enveloppe pour l'envoi, il est indispensable de bien sceller avec la pince, le petit tube de transport transparent (qui se trouve sur le portoir à boucles), sur le trocart.

D'avance nous vous remercions pour votre précieuse collaboration,



Après la pose de la boucle à biospie, il est nécessaire de bien sceller le petit tube de transport transparent avec la pince (ce tube se trouve sur le portoir à boucles), avant de le glisser dans l'enveloppe. Vous éviterez ainsi de le perdre pendant le transport ou encore que l'échantillon ne soit pas utilisable pour l'analyse.

Arsia
asbl



Assemblée Générale

Mercredi 24 juin 2015

« La dématérialisation des passeports bovins ...
vers l'identification du futur »

Salle «L'Art de vivre», 6 Route de Dinant à Barvaux-Condroz
Ouvert à toutes et tous !



Parasites digestifs du veau

Les *Ascaris* appartiennent à la classe des nématodes, des vers ronds pouvant atteindre jusqu'à 25-30 cm de long.

Cycle de vie des Ascaris

Chez le veau

Chez les bovins adultes, les larves qui éclosent à partir d'œufs ingérés, migrent depuis l'intestin vers le foie, les poumons ou, éventuellement, d'autres tissus. Au moment de la mise-bas, ces larves sont mobilisées et gagnent le tissu mammaire pour passer dans le colostrum ou le lait. C'est alors que les veaux se contaminent. Chez ces derniers, au niveau de l'intestin, les larves deviennent adultes. Les femelles pondent alors des œufs qui seront éliminés dans les fèces des veaux de plus de 3 semaines.

Symptômes possibles

L'ascaridiose se manifeste quasi exclusivement chez les veaux de 1 à 6 mois. De manière générale, seuls les plus jeunes, plus sensibles, peuvent présenter certains symptômes comme de la diarrhée, un amaigrissement, de la dépression. Les infestations au-delà de cette tranche d'âge passent inaperçues.

Traitement possible

Le traitement ne pose pas de problème particulier. En général, on se contente de traiter les veaux. En effet, ils sont les plus sensibles mais également, ils participent largement à la propagation de cette vermine en éliminant de grandes quantités d'œufs dans l'environnement.

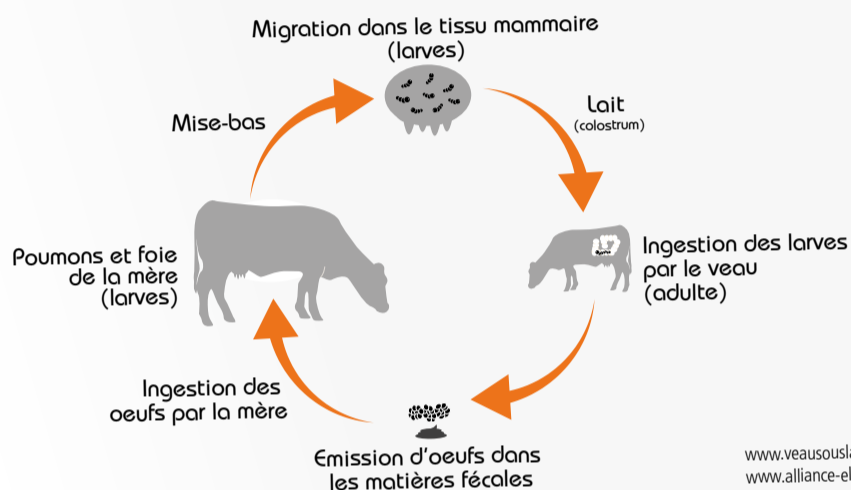
Prévention

Elle passe par un nettoyage régulier du sol, de la litière du local à veaux. Par ailleurs, il faut éviter une ambiance trop confinée du lieu de vie des veaux (entassement, humidité et chaleur). Dans les élevages à risques avérés, une vermifugation des vaches quelques jours avant la mise-bas, puis des veaux dès la 1^{ère} semaine d'âge, peut être recommandée.

Selon les résultats, un traitement des veaux, voire des vaches peut être envisagé et conseillé. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire.



Taille : 70-80 µm / Source : <http://parasitipedia.net>



Sources

www.veausouslamere.com
www.alliance-elevage.com

Le projet « parasites digestifs du veau à l'étable » fait partie d'un projet général, Gestion Prévention Santé initié par l'ARSIA et financé par le fonds de Santé animale Bovins. Son objectif principal est de mettre en place des projets d'une durée déterminée sur des questions de santé bovine pour faire le point de la situation et développer des outils spécifiques pour y remédier. Retrouvez toutes nos fiches explicatives sur notre site internet: les strongyloïdes, les coccidies, les cryptosporidies, les trichures, Les ascaris, ...

Je n'ai pas reçu tous mes passeports en même temps, pourquoi ?

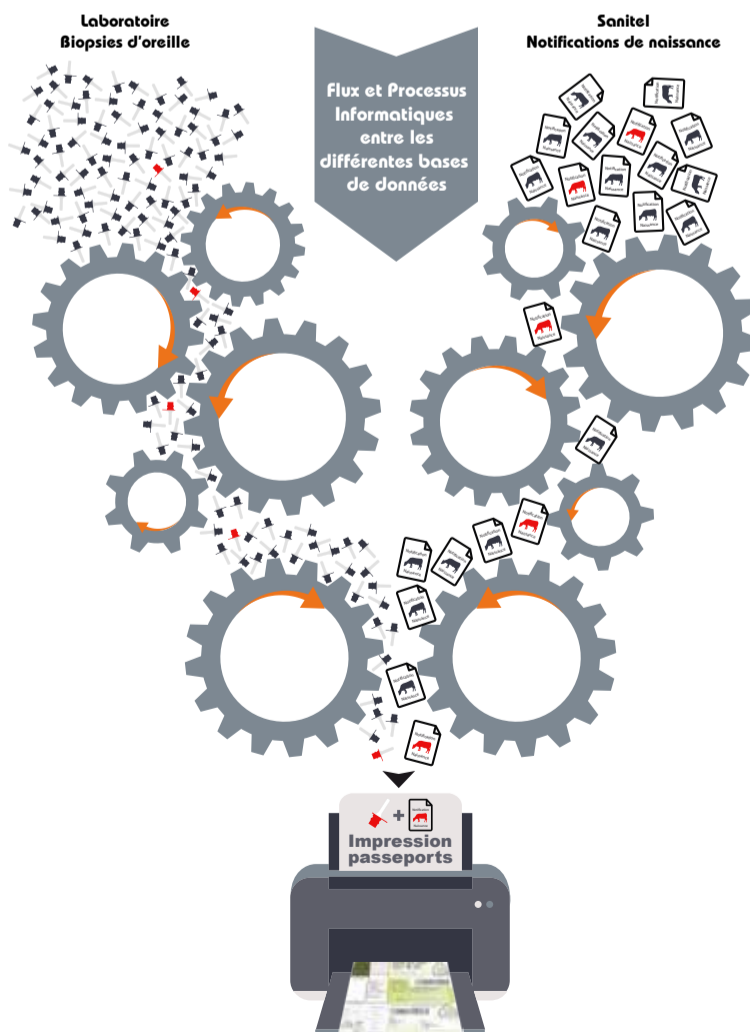
Même si vous envoyez les biopsies d'oreille et les déclarations de naissance de plusieurs veaux le même jour, vous pourriez recevoir leurs passeports à un ou deux jours d'intervalle !

Pourquoi ce décalage ?

L'enregistrement des déclarations de naissance se fait rapidement par le personnel de l'ARSIA ou encore instantanément quand vous l'encodiez dans CERISE. Une fois à l'ARSIA, les échantillons du jour sont quant à eux, tous rassemblés pour être analysés (comme chaque échantillon est marqué par le numéro du bovin, on sait toujours quel échantillon appartient à qui). Ils passent ensuite différentes étapes*. Au laboratoire, 95 % des résultats sont obtenus dans les 48h ! Une fois les résultats obtenus, ceux-ci doivent être traduits en statuts qui eux-même doivent être joints au passeport de chaque animal. Vu le nombre élevé d'échantillons (jusqu'à 4000/jour) les informations NE PEUVENT PAS TOUTES ÊTRE GÉRÉES en même temps. (La traduction du résultat en un statut, le couplage du statut avec le n° de l'animal, et enfin l'envoi de l'information dans Sanitrace qui imprimera le passeport). Ça fonctionne un peu comme un flux de véhicules qui doivent passer plusieurs carrefours successifs : chaque fois que le feu devient rouge, une partie du convoi est ralentie. C'est ce qui se passe dans notre cas avec des informations qui sortent par paquets. Le système ne sait pas tout avaler en même temps. Vous ne recevez donc pas nécessairement, tous vos passeports le même jour car dans la masse, les informations peuvent être traitées à des moments différents dans la journée, voire transférées le jour suivant, avant d'être imprimées sur le passeport.

Et plus le nombre d'échantillons augmente, plus vos échantillons risquent de passer les différentes étapes à des moments distincts, tout comme un convoi peut se trouver disloqué après plusieurs feux rouges.

*N'hésitez pas à visualiser le parcours de vos échantillons à l'ARSIA en images, sur notre site internet, via nos vidéos.



Projet « fermes de veille sanitaire », un an déjà !

Souvenez-vous en Mars 2014, l'ARSIA lançait un appel à candidats pour un projet novateur: la mise en place d'un réseau de fermes veille sanitaire, dans la province du Hainaut, grâce au soutien financier de de celle-ci.



L'objectif de ce projet est de constituer un réseau de surveillance sanitaire qui permet de cartographier les maladies du bétail et d'en suivre l'évolution au cours du temps. Les fermes témoins qui participent à ce réseau acceptent de consacrer un peu de temps pour enregistrer les événements sanitaires qui se produisent dans leur exploitation. Ils mettent également leur cheptel à disposition de l'ARSIA pour réaliser les prélèvements nécessaires à la surveillance et au suivi de certaines maladies. En échange, les éleveurs participants bénéficient de la gratuité de certaines analyses qu'ils souhaitent voir réaliser. Les enseignements fournis par les enquêtes et par les analyses, nous permettent d'informer l'ensemble des acteurs

de la santé animale des tendances qui se dessinent au fil du temps.

21 fermes ont d'abord été sélectionnées dans la province du Hainaut pour constituer un échantillon. Pour ce faire, l'ARSIA a tenu compte de leur situation géographique, de leur taille et de leur spéculation. Ensuite, vu le succès remporté par le projet, il a été étendu: 2 fermes de la province de Namur ont rejoint le projet.

Après une première séance commune de présentation générale du projet, chaque éleveur a reçu la visite du Dr vétérinaire Julien Evrard, coordinateur, du réseau pour préciser le fonctionnement du projet.

L'éleveur a ensuite été invité à répondre avec son vétérinaire à un questionnaire épidémiolo-

gique qui a permis de caractériser chaque exploitation et par la suite de tirer les conclusions des analyses réalisées. Une visite annuelle est prévue pour réévaluer les exploitations impliquées dans le projet.

Dans chaque ferme, des prélèvements ont été réalisés systématiquement sur les veaux nouveaux-nés, avant prise du colostrum et sur leur mère afin d'objectiver le caractère « actif » des pathogènes étudiés au sein du troupeau en production. En effet le veau nouveau-né n'est séropositif que s'il a été en contact pendant la gestation avec le pathogène.

De plus, les fermes laitières ont fourni tous les 2 mois, un échantillon de lait de tank qui nous a permis un suivi des maladies à l'échelle du

troupeau producteur.

Les éleveurs impliqués dans le projet, ont également envoyé à l'ARSIA, tous les animaux de moins de 300 kg, morts pour raisons sanitaires. Ces derniers ont été autopsiés systématiquement afin de détecter d'éventuelles maladies émergentes.

Enfin, outre une visite annuelle de chaque exploitation, les éleveurs et leur vétérinaire ont été invités à participer à un atelier pour discuter des résultats obtenus et de la façon dont le projet doit évoluer puisqu'il se veut avant tout, au bénéfice des éleveurs.

Pour cette première année, nous avons ciblé plus particulièrement, la BVD, le BoHV4, la maladie de Schmallenberg, la fièvre Q et la leptospirose.

Cette première année de projet, nous permet de conclure à la pertinence de la mise sur pied d'un tel projet, à une échelle plus large pour surveiller la situation sanitaire de toutes les fermes wallonnes.

Mais qu'en disent les acteurs sur le terrain ?

Nous sommes allés à leur rencontre pour partager leur expérience après une année d'implication dans le projet

Éleveur 1 Isabelle Chevalier

L'expérience répond-elle à vos attentes ?

«Oui tout à fait. J'avais vu l'article d'appel à candidats dans l'Arsia Infos l'an dernier pour la création d'un réseau de fermes de veille sanitaire. A la base je me suis impliquée dans le projet car j'étais intéressée par les prises de sang réalisées gratuitement sur les veaux et leurs mères. Dans mon troupeau, je peux m'estimer heureuse, l'ensemble des résultats est bon !».

Isabelle tient l'exploitation reprise de son père depuis 2012. Elle nous confie : « Mon papa a toujours pris les devants, il a toujours anticipé et fait en sorte que l'exploitation reste saine. Quand il était conseillé ou recommandé de faire quoique ce soit, il le faisait. Grâce à cette façon de travailler il n'a jamais dû se séparer d'animaux malades ! (...)

J'apprécie d'ailleurs, le nouveau système mis en place par le plan de lutte contre la BVD. Je trouve le système de pince BVD très bien. Dans mon exploitation, j'ai ainsi pu détecter un veau positif et prendre mes dispositions à temps : le veau a été

écarté et la mère a été testée comme demandé »

Dans le cadre du projet, avez-vous rencontré des difficultés ?

« Non... Au contraire ! Je trouve les prélèvements sur le lait et le sang très simples à réaliser. Ensuite je n'ai plus qu'à les déposer chez mon vétérinaire où l'Arsia va les chercher. Quand il s'agit d'une prise de sang sur la mère, je contacte directement mon vétérinaire. Isabelle sait combien c'est important de ne pas perdre de temps ! Or elle se rend compte à juste titre, combien son vétérinaire n'a pas toujours ce temps. (...) « Heureusement sur le terrain, on trouve toujours des solutions ! ».

Le démarche de s'impliquer dans le projet, elle le fait aussi pour tous les éleveurs ! « Le « pourquoi », le résultat, doit servir à tous les éleveurs » nous dit-elle avec conviction.

Pour elle, les éleveurs doivent laisser la place à la découverte de maladies possibles, ils ne doivent pas se dire qu'ils savent déjà.

Qu'aimeriez-vous voir changer dans ce projet ?

« Je souhaiterais que les mères des veaux mâles soient également prises en considération. Dans mon exploitation, sur 12 vêlages, nous comptons pas moins de 11 taureaux... Donc ce serait bien qu'on donne la possibilité de contrôler les mères. Autrement, je souhaite voir se poursuivre la collaboration de la même manière. **Je me sens vraiment bien encadrée dans les différentes démarches et le suivi de l'ARSIA est très bien.** Les résultats me sont communiqués au fur et à mesure par mail, mais également aux 2 vétérinaires qui encadrent le projet. **De plus les retours sont particulièrement constructifs.** Quand il y a un problème, je téléphone et on me répond toujours ; ça se passe très bien ».

Éleveur 2 Christelle Versavel

L'expérience répond-elle à vos attentes ?

«Oui nous sommes très contents du projet. Évidemment, on peut toujours trouver des choses qui ne vont pas... **Mais en règle générale, ce projet permet d'avancer et nous guider dans notre travail !** Les analyses nous apprennent beaucoup de choses sur notre exploitation. Les résultats permettent de montrer où on en est par rapport aux différentes maladies ».

Dans le cadre du projet, avez-vous rencontré des difficultés ?

« J'avoue que c'est parfois un peu contraignant. Il faut dire qu'on a quand même un peu du travail en plus (rires). Nous devons non seulement tester le veau, mais aussi chaque fois la mère. En laitière, nous devons être présents à chaque vêlage. Et si un veau meurt, on a tout un questionnaire à remplir, afin d'expliquer ses antécédents etc. **Mais les résultats en valent la peine ! »**

Qu'aimeriez-vous voir changer dans ce projet ?

« C'est déjà très bien ! Dans l'idéal... j'aurais souhaité plus de contacts, plus de suivi. Parfois, je me sens un peu seule pour bien comprendre et interpréter les résultats de manière plus complète. Des analyses supplémentaires (pour l'éleveur) seraient également les bienvenues. Il s'agirait d'analyses spécifiques en fonction de la ferme et de son troupeau ». Mais Christelle se rend bien compte que sa demande est personnelle. Elle sait que le rôle de l'ARSIA étudie l'ensemble des fermes impliquées dans le projet pour assurer la surveillance sanitaire.

Interview d'un vétérinaire impliqué dans le projet

L'expérience répond-elle à vos attentes ?

« Je trouve l'expérience très intéressante. C'est très riche de suivre des pathologies bien connues et pouvoir les vérifier sur le terrain régulièrement. On peut dire que ça fait avancer les connaissances !

Et puis on peut discuter avec l'éleveur, or d'habitude on a moins de temps... Les discussions entre vétérinaires et leurs répercussions sont aussi particulièrement intéressantes. **C'est vraiment une belle expérience scientifiquement mais aussi humainement ! »**

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

« Les difficultés rencontrées ne sont pas réelles. Je dirais que c'est assez astreignant quand la prise de sang doit être prise très rapidement. La visite devient parfois urgente alors que normalement elle ne doit pas l'être... Mais quand je suis prévenu vite, c'est plus simple pour m'organiser. (rires) Et il y a aussi tout le travail quand on rentre à la maison, tout le côté administratif est assez lourd... Heureusement j'ai une secrétaire qui est maintenant formée à tout ça (rires). En tout cas, le travail ne doit pas être sous-estimé » nous dit-il, avec fermeté.

Comment envisagez-vous la suite de la collaboration ?

Je suis toujours preneur de ce genre de projet ! Mon rôle est d'accompagner les éleveurs. **A refaire ? Je fonce ! J'adore ! Des clients m'en avaient parlé, je leur ai dit « oui allez-y, foncez ! ».**

Pas encore membre **ARSIA+** ? Profitez de la nouvelle occasion de vous inscrire à la mutuelle

Un an déjà que la mutualité changeait de nom pour désormais s'intituler ARSIA+. La cotisation ARSIA+ vous permet de bénéficier de nombreux avantages : une ristourne pour les services et prestations de santé animale mais aussi pour certaines prestations d'identification. Cette cotisation vous donne également accès au service de désinfection des étables et ce, à un tarif préférentiel.

Pas encore affilié à l'ARSIA+, vous avez la possibilité d'y adhérer soit en téléchargeant le formulaire d'inscription sur notre site www.arsia.be soit sur simple demande via le 083/23 05 15. Vous devez nous renvoyer le bulletin d'adhésion signé, AVANT le 15/06/2015.

En effet, la légitimité de notre action passe obligatoirement par votre adhésion volontaire, laquelle doit être officiellement actée.



ARSIA+
LA CAISSE DE SOLIDARITÉ ARSIA POUR
UNE POLITIQUE SANITAIRE RESPONSABLE !
Infos : www.arsia.be / 083 23 05 15

Inscription au blanchissage des étables

Après le retour des animaux en prairie, le nettoyage des étables s'impose, parmi les mesures de biosécurité.
L'ARSIA met à votre disposition un service de blanchissage et désinfection, accessible à tous

les éleveurs de toutes espèces animales (bovins, ovins, caprins, chevaux, ...).
Si vous souhaitez y faire appel, remplissez le formulaire d'inscription et déposez-le à votre site Sanitel ou renvoyez-le par courrier ou par fax.



Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - A.S.B.L.

Siège social : Allée des Artisans, 2, Cinagro-Biron – 5590 CINEY - CRELAN: BE18 1030 1358 9465 - TVA: BE 479.087.849

Form/61- Version 1 /Application: 01/04/13

Formulaire d'inscription au blanchissage - saison 2015

Conditions

A. Période = de juin à septembre
(avertissement de passage fait par l'entrepreneur)

B. Le blanchissage sera facturé **0,30€ TVAc pour les cotisants** et **0,60€ TVAc pour les non cotisants** par m²
(surface minimum facturée = 125m²)

C. Si vous êtes inscrit et que vous refusez le blanchissage (lors de l'envoi de l'avertissement par l'entrepreneur ou lors de son passage), **il vous sera facturé un désistement de 6,05€ TVAc.**

A. Données de facturation

N° client ARSIA (ce n° figure sur les factures)
Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité
Tél. GSM
Fax
TVA: BE |...| . |...| . |...| Cpte banc.: |...| - |...| - |...|

B. Données du/des locaux à blanchir

(si adresse différente de l'adresse de facturation)
Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité

COLLER LA VIGNETTE CODE-BARRES DE VOTRE TROUPEAU

Surface idéalement SECHE à blanchir: m²

Le formulaire est à transmettre **avant le 15/06/2015** sur votre site au service SANITEL (voir coordonnées ci-dessous) ou par mail à Pierre Baudoin.
Toute inscription rentrée au-delà du 15/06/2015 risque de ne pas être traitée.

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date : / / Signature

Contact blanchissage: Allée des artisans, 2 à 5590 CINEY - P. BAUDOIN (pierre.baudoin@arsia.be) - Tel: 083/23.05.15 / Fax: 065/32.88.55

Services Sanitel

Allée des Artisans, 2 – 5590 CINEY
Tel: 083/23.05.15 - Fax: 065/32.88.55

Krinkelt, Vierschillingweg, 13 – 4761 ROCHERATH
Tel: 080/64.04.44 - Fax: 080/64.04.41